



1



**Atelier de présentation et de validation des résultats de l'évaluation des opportunités de restauration du Paysage de Mangai et dialogue de cadrage sur l'utilisation des terres au niveau national**

Rapport Synthèse

Mars 2019

## Table des matières

LISTES DES ACRONYMES .....	3
I. INTRODUCTION .....	4
1.1 Contexte et justification.....	4
1.2 Objectifs de l'atelier .....	6
II. DEROULEMENT DES TRAVAUX.....	7
2.1 Cérémonie d'ouverture .....	7
2.2 Sessions de travail et échanges .....	7
2.2.1 Session 1: Présentation sur le projet PLUS (UICN).....	7
2.2.2 Session 2: Présentation du paysage de Mangai : Bilan et Défis (ICCN).....	8
2.2.3 Session 3: Résultats ROAM Mangai.....	9
2.2.4 Travaux en carrefour et Plénière de restitution .....	10
2.2.5 Echanges sur la mise en œuvre des options de restauration (Panel).....	15
2.2.6 Processus de dialogue sur l'utilisation des terres à Mangai par TFD.....	17
2.2.7 Perspectives et visions des parties prenantes clés sur le projet d'utilisation des terres de Mangai (Panel) .....	18
2.2.8 Séances en petits groupes (Style Carrousel) et restitution .....	19
III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	22
ANNEXES: .....	23

## LISTES DES ACRONYMES

AP	: Aires ou Protégées
BMUB	: Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, Bâtiments et Sûreté nucléaire
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DCRHM	: Domaine de Chasse et Réserve à Hippopotames de Mangai
FLR	: Forest Landscape Restoration
FONAREDD	: Fonds National REDD
GTG	: Groupe de Travail sur la Gouvernance (GWG en anglais)
GWG	: Governance Working Group
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
LUD	: The Land Use Dialogue ou Dialogue sur l'utilisation des terres
MEDD	: Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MEOR	: Méthodologie d'Evaluation des Opportunités de Restauration (ROAM en anglais)
MINAGRI	: Ministère National de l'Agriculture
MINAT	: Ministère National de l'Aménagement du Territoire
NDC	: Contributions Déterminées au niveau national
OCEAN	: Organisation Congolaise des Ecologistes et Amis de la Nature
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
REDD+	: Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts, associées à la gestion durable des forêts, la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier.
RN	: Ressources Naturelles
ROAM	: Restoration Opportunities Assessment Methodology
RPF	: Restauration des Paysages Forestiers ( FLR en anglais)
TFD	: The Forest Dialogue
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WRI	: World Resources Institute

## I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PLUS, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en Collaboration avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l'Organisation Congolaise des Ecologistes et Amis de la Nature (OCEAN) et The Forest Dialogue (TFD) a organisé à Kinshasa, du 12 au 13 mars 2019, dans la Salle de réunion du Cercle ELAIS, l'atelier de présentation et validation des résultats de l'évaluation des opportunités de restauration du paysage MANGAI et un dialogue de cadrage sur l'utilisation des terres au niveau national.

Ces travaux ont connu la participation de 45 délégués issus de diverses institutions locales et nationales, diverses parties prenantes impliquées dans la gestion des ressources naturelles et l'utilisation des terres en RDC et dans le paysage de Mangai en particulier. Il s'agit des administrations sectorielles, du secteur privé, de la société civile, des partenaires technique et financier, des médias, des représentants des communautés locales du paysage de Mangai.

### *1.1 Contexte et justification*

La gestion de l'utilisation des terres en Afrique manque souvent des mécanismes institutionnels nécessaires pour faciliter le dialogue local et aider à concilier les revendications et les intérêts concurrents. Cela constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre de politiques et de programmes nationaux visant à réconcilier et à unifier le développement national et les objectifs de conservation. Les zones protégées (AP) pourraient offrir un tel cadre institutionnel, mais dans de nombreuses régions d'Afrique, on ne comprend généralement pas que l'exclusion des communautés locales et les activités connexes liées à l'agriculture et aux moyens de subsistance. Dans le même temps, les arrangements institutionnels locaux (par exemple, la gestion des ressources naturelles par la communauté), dont on peut démontrer qu'ils ont stabilisé l'utilisation des terres dans des localités spécifiques, ont tendance à être négligés car ils constituent des options viables et n'ont pas été acceptés par les gouvernements.

La matrice complète des zones protégées de l'UICN, y compris les catégories V et VI des AP, et les types de gouvernance (comme les aires protégées communautaires et privées) existent en tant que mécanismes prouvés et inclusifs pour faciliter multiples usages / multiples bénéfiques de la protection des paysages et/ou de l'utilisation des ressources naturelles, mais sont généralement sous-utilisés. Le renforcement de ces approches permettrait également aux pays africains de respecter leurs engagements au titre des objectifs 7 et 11 d'Aichi et pourrait être intégré dans les stratégies de contributions déterminées au niveau national (NDC) ou REDD + des pays.

En Afrique, le potentiel présenté par les catégories de l'UICN, catégorie V (Paysages protégés) et catégorie VI (Aires protégées avec l'utilisation durable des RN) n'a pas encore été exploré ni utilisé. Les aires protégées bénéficiant d'une utilisation durable des ressources naturelles n'ont donc pas été explorées ni exploitées. Le continent ne profite donc pas des opportunités offertes par ces approches. Ces catégories, ainsi que la gamme de types de gouvernance et d'initiatives de projet telles que la restauration du paysage forestier, la Méthodologie d'Evaluation des Opportunités de Restauration (MEOR, ROAM en anglais) et le dialogue sur l'utilisation des terres, offrent des opportunités pour une approche de la gestion axée sur les personnes et les droits humains. La conservation de la biodiversité vise à renforcer le rôle des forêts contrôlées par les communautés principalement tout en permettant et en déployant des cadres de collaboration pour une gestion à usages multiples et un maintien de forêts

saines.

Pour concrétiser sa contribution à cette approche, l'UICN a reçu une subvention du Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, Bâtiments et Sécurité Nucléaire (BMUB) pour la mise en œuvre d'un projet intitulé « Stabilisation de l'utilisation des terres : Aires protégées de catégories V et VI comme mécanismes paysagers pour améliorer la biodiversité sur les terres agricoles, la connectivité écologique et la mise en œuvre de REDD + », appelé projet PLUS. Le projet a pour objectif de démontrer les avantages de la conservation et du développement dans le paysage de Mangai grâce à une meilleure utilisation de sa catégorie de gestion et faciliter l'alignement des résultats, des leçons et des connaissances du projet et leur intégration dans les politiques et stratégies nationales, sous-nationales et paysagères.

Dans le cadre du projet PLUS, l'approche paysage a pour objectif d'améliorer la gouvernance paysagère des écosystèmes forestiers, en influençant à son tour la prise de décisions au niveau paysager et national. Il veille à ce que les forêts de la réserve soient gérées de manière à créer une zone de conservation centrale, des forêts gérées par la communauté et des terres agricoles par le biais de processus de dialogue sur l'utilisation des terres qui résolvent les conflits et renforcent la gestion des terres publiques. En outre, la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration est menée simultanément pour identifier et évaluer les opportunités de restauration du paysage forestier (FLR) et identifier la valeur élevée et la priorité des interventions de FLR dans le paysage.

Pour concilier les objectifs de conservation et du développement aussi bien à l'échelle nationale que globale, la République Démocratique du Congo (RDC) s'est engagée à restaurer 8 Million d'hectare des terres dégradées et déboisées d'ici 2030. Un atelier a été organisé à Kinshasa en 2015 avec l'appui de l'UICN pour réfléchir sur une stratégie à mettre en place pour accompagner la RDC dans son engagement relatif au challenge de Bonn. Celui-ci avait débouché à l'élaboration d'une feuille de route et la mise en place d'un comité de pilotage du processus au niveau national. Cette évaluation conduit par « Restoration Opportunities Assessment Methodology (ROAM) » dans le paysage de Mangai contribue à la mise en œuvre de la feuille de route relative ces engagements de la RDC.

Le Domaine de Chasse et Réserve à Hippopotames de Mangai (DCRHM) avec une superficie de plus de 1,176,875 ha regorge une riche biodiversité. Cependant, celle-ci subit diverses formes de pression liée aux activités humaines associées aux mauvaises pratiques d'utilisation des terres. Une importante superficie de ce paysage est dans un état avancé de dégradation.

L'évaluation des opportunités de restauration a été menée dans le paysage de Mangai pour d'une part soutenir le développement d'un Plan d'Aménagement et Gestions (PAG) pour ce paysage, et d'autre part développer un plan d'investissement pour la restauration des paysages dégradés et le développement des populations locales.

Par ailleurs, « The Land Use Dialogue (LUD) » ou Dialogue sur l'utilisation des terres pourrait servir d'outil pour concilier les points de vue et faciliter le dialogue autour de la mise en œuvre de ces documents de gestion du paysage de Mangai.

Le LUD est une plate-forme d'apprentissage multi-acteurs permettant de rassembler des connaissances et de mettre en place des processus permettant de créer des entreprises responsables, d'améliorer la gouvernance et de favoriser un développement inclusif grâce à une approche paysagère.

Le LUD cartographie, applique et évalue « l'approche paysagère » pratique afin d'apporter des améliorations concrètes sur le terrain. Une utilisation efficace et le développement des ressources peuvent être établis via une plate-forme de dialogue où les parties prenantes collaborent pour aligner leurs objectifs, identifier les risques et opportunités communs et soutenir la prise de décision partagée et l'action collective. L'initiative LUD s'inspire de l'expérience de TFD en tant que plate-forme neutre et multipartite adoptée pour répondre aux contextes locaux et aux besoins du paysage.

### ***1.2 Objectifs de l'atelier***

Le présent atelier a poursuivi les objectifs ci-après :

- Partager avec les parties prenantes les principaux résultats de l'évaluation des opportunités de restauration dans le paysage de Mangai à l'aide de la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration du paysage (MEOR) et les y impliqués ;
- Saisir les idées et les recommandations sur les principaux défis et opportunités pour améliorer la compréhension commune du potentiel de restauration dans le paysage ;
- Valider le rapport et commencer à définir des stratégies et des solutions potentielles pour relever les défis communs de la mise en œuvre des options de restauration identifiées ;
- Identifier le potentiel de partenariat public-privé pour que Mangai s'appuie sur la MEOR pour mener le dialogue sur l'utilisation des terres ;
- Elaborer un plan d'action/une feuille de route intégrant la vision du gouvernement et les enseignements tirés d'autres initiatives en cours dans le pays.

## II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Sous la facilitation de monsieur René NGONGO, l'atelier s'est ouvert avec le mot introductif présentant le bienfondé ainsi que l'agenda de l'atelier. Ensuite, le modérateur a invité les participants à se présenter tour à tour.

### 2.1 Cérémonie d'ouverture

#### ➤ *Mot de circonstance du Directeur Technique et Scientifique de l'ICCN*

Dans son mot, le représentant du Directeur Général de l'ICCN a circonscrit l'importance de l'atelier au regard des engagements de la RDC de restaurer 8 millions d'hectares dans le cadre du Défi de Bonn dans lequel le projet PLUS s'inscrit en droite ligne.

Il a démontré que la restauration du vaste DCRHM est non seulement une réponse au challenge de Bonn mais aussi de plusieurs autres engagements internationaux dont la REDD, les ODD, les objectifs d'Aichi, les objectifs de Neutralité en matière de Dégradation des Terres, le Plan de convergence de la OMIFAC etc.

Il a terminé son mot en rassurant de la disponibilité de la Direction Générale de l'ICCN à soutenir l'opérationnalisation de meilleures options qui seront choisies pour la restauration du paysage de Mangai.



*Fig. 1 : Mot du Directeur Général de l'ICCN*

#### ➤ *Mot de Bienvenue de UICN RDC*

Dans son propos, le coordonnateur de l'UICN RDC a remercié les participants d'avoir rehausser de leur présence à l'atelier ; ensuite il a procédé à la présentation des principales délégations venues sans lesquelles l'atelier ne serait pas possible. Il a clos son mot en souhaitant un prolifique atelier à chaque participant.

### 2.2 Sessions de travail et échanges

#### 2.2.1 Session 1 : Présentation sur le projet PLUS (UICN)

##### a) *Projet PLUS régional*

Prenant la parole, Florian a commencé par présenter le cadre de ce projet régional qui s'exécute dans 4 pays avec des spécificités différentes à savoir au Ghana, en Tanzanie, en Ouganda et en RDC pour une durée de 4 ans.

Il a poursuivi en présentant l'objectif du projet qui consiste à démontrer les avantages qui peuvent découler d'une meilleure utilisation et/ou gestion des aires protégées de catégories V et VI en matière de conservation et de développement.

La logique d'intervention du projet préconise :

- Analyse de la situation de départ et mise en place du groupe de travail sur la gouvernance ;
- Définir un vison et des options pour le futur
- Mise en œuvre des options identifiées
- Informer et influencer les politiques et stratégies nationales

Il a terminé son intervention en définissant l'approche et la gouvernance paysagère, ainsi que la présentation des partenaires de mise en œuvre du projet.

#### ***b) Projet PLUS en RDC***

Prenant la parole à son tour, le coordonnateur du projet PLUS en RDC a de prime abord présenté la mission de l'UICN qui consiste à influencer, encourager et aider les sociétés à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et assurer que les ressources naturelles sont utilisées de manière équitable et durable.

Ensuite, il a présenté les spécificités du contexte de la RDC, les objectifs poursuivis, les bénéficiaires ainsi que les acteurs de mise en œuvre.

Il a fini son intervention avec la description des résultats atteint à ce jour avec la mise en place du groupe de travail sur la gouvernance ainsi que les activités d'avant fin projet dont l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion de l'AP.

Les préoccupations des participants, dans cette session, se sont focalisées sur :

- Le pourquoi de la non utilisation de l'outil innovant « sensemaker » en RDC
- Le rôle de l'administration locale dans la restauration du paysage de Mangai,
- Les motivations du choix de Mangai
- La représentativité de tous les secteurs dans le Groupe de Travail sur la Gouvernance, appelé Governance Working Group (GWG) ainsi que celle des femmes

#### **2.2.2 Session 2 : Présentation du paysage de Mangai : Bilan et Défis (ICCN)**

Prenant la parole, l'expert en cartographie et chercheur de l'ICCN a quant à lui décrit le DCRHM, sa localisation à cheval entre les provinces de Mai ndombe et Kwilu, l'évolution de son cadre légal ainsi que ses 2 modes de gestion. Il a ensuite décrit le contexte conflictuel des usages actuels, les principales valeurs de conservation sans oublier les menaces subséquentes. L'intervenant a clos son propos avec l'identification des principaux défis et opportunités pour la valorisation de ce paysage magnifique.

A la fin de cette session, les questions des participants ont tourné autour de :

- La problématique de l'arrêté du gouverneur de la province de Bandundu sur DCRHM
- L'exploitation des ressources forestières à Mangai comme facteur de dégradation du paysage

- Le type des relations existant entre ICCN avec les communautés locales

### 2.2.3 Session 3: Résultats ROAM Mangai

#### a) *Présentation MEOR : Aperçu et Méthodes (UICN)*

Prenant la parole, l'expert de l'UICN a présenté la MEOR comme étant une méthodologie collaborative pour aider à planifier l'aménagement du territoire et la prise de décision pour la restauration des paysages forestiers.

Subdivisant sa communication en 2 partie : La restauration des paysages et les étapes de la MEOR, l'orateur a commencé par présenter le champ de restauration à l'échelle de la planète (2 milliards d'Hectares) ; en Afrique cfr Bonn challenge (63,3 million hectares).

Il a ensuite montré le bienfondé de la Restauration des Paysages Forestiers (RPF) sur le plan économique, social et écosystémiques selon aussi bien l'approche restauration à grande échelle ou en mosaïque.

Puis il a présenté la MEOR comme étant un cadre méthodologique pour restaurer les paysages dégradés et déboisés, et qui identifie et hiérarchise les opportunités de RPF qui sont socialement, économiquement et écologiquement appropriées et orientées par les parties prenantes.

Il a enfin, en se servant du cas de Mangai, décrit les étapes de la MEOR qui commencent par la préparation, la collecte de données et analyses ainsi que les résultats et recommandations.

#### b) *Présentations sur les options de restauration pour Mangai (ICCN)*

Dans son exposé, l'expert en planification de l'ICCN a présenté les principales options de restauration du paysage Mangai.

De prime abord, il a circonscrit le cadre et les objectifs de l'évaluation des options de restauration. Il a noté que les résultats de cette évaluation seront capitalisés dans le développement d'un Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du site. Parlant du principalement des résultats de l'évaluation, seul 10% de la superficie accuse un grave état de dégradation des terres dans le territoire d'Idiofa tandis que 90% des terres sont faiblement dégradées, avec toutefois une forte résilience.

Revenant sur les facteurs de dégradation des terres, les activités anthropiques sont venues en première position (agriculture itinérante sur brûlis, la chasse, la pêche, l'expansion urbaine, feu de brousse, bois énergie etc).

Il a clos son intervention en présentant les principales options de restauration retenues dans le cadre de cette évaluation. Il s'agit de :

1. Création des zones de conservation
2. Fertilisation des terres agricoles (sédentarisation de l'agriculture)
3. Réduction de l'impact de l'agriculture sur les forêts et les savanes
4. Reboisement et agroforesterie
5. Restauration des infrastructures routières

6. Régénération naturelle des écosystèmes
7. Stabilisation des rives et des lits des ravins.

A la fin de cette session, les participants ont axé leurs préoccupations sur :

- Les options de financement des actions de reboisement à l'hectare (exemple, coût moyen du reboisement dans la province du Kwilu selon une ONG locale : 600\$/ha) ;
- Les approches utilisées dans l'élaboration des cartes (cfr exposé).

#### 2.2.4 Travaux en carrefour et Plénière de restitution

Les participants se sont scindés en 3 groupes avec comme termes de références pour chaque option de restauration ; identifier les actions prioritaires, les défis, la stratégie à mettre en place ainsi que le responsable.

En voici la configuration desdits groupes :

##### Groupe 1 :

- Fertilisation des terres agricoles
- Réduction de l'impact de l'agriculture sur les forêts et les savanes
- Reboisement et Agroforesterie

##### Groupe 2 :

- Restauration des infrastructures routières
- Stabilisation des rives et des lits des ravins

##### Groupe 3 :

- Création des zones de conservation sans toutefois compromettre les activités agricoles et forestières des populations locales
- Régénération naturelle des écosystèmes



*Fig. 2 : Discussion dans un groupe de travail*

Les résultats des échanges dans les groupes de travail sont résumés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1. Résultats des discussions en groupe sur les options de restauration**

Options de restauration	Actions	Défis	Stratégie	Responsabilité	
Mettre en place une agriculture durable	Renforcement de capacités des agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le changement de mentalités</li> <li>- Assurer la durabilité du processus durabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation</li> <li>- Suivi et évaluation</li> </ul>	Divers niveaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- MIN EDD</li> <li>- MINAGRI</li> <li>- ICCN</li> <li>- Coordination provinciale de l'Environnement et Agricultures</li> <li>- Les Responsables des Communautés locales</li> <li>- Secteur privé</li> </ul>	
	Introduction des semences améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des fonds</li> <li>- Pérennisation de l'action</li> <li>- Changement des habitudes alimentaires</li> <li>- Sécurité foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redynamiser les centres de productions des semences existantes ;</li> <li>- promouvoir la recherche et développement au niveau des centres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MINAGRI</li> <li>- INERA</li> <li>- Communautés locales</li> </ul>	
	Mise en place des fermes expérimentales (pilotes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des fonds</li> <li>- Appropriation</li> <li>- Durabilité</li> <li>- sécurité foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitaliser les expériences réussie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MINAGRI</li> <li>- ONGs</li> <li>- Secteur privé</li> </ul>	
	Production des semences				
	Sédentarisation des villages				

	Introduire les nouvelles pratiques culturelles			
<b>Reboisement et Agroforesterie</b>	Identification les zones de reboisement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de fonds</li> <li>- Sécurisation foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- reboisement les zones à intérêt avec des essences à croissance rapide</li> <li>- mise en défens des zones dégradées</li> <li>- Introduire des activités alternatives</li> <li>- identification des gestionnaires pour canaliser les fonds affectés au reboisement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MINEDD</li> <li>- Communautés locales</li> </ul>
	Choix participatif des essences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des ressources financières</li> <li>- Appropriation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'implication des communautés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MINAGRI</li> <li>- INERA</li> <li>- Communautés</li> </ul>
<b>Restauration des infrastructures routières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des routes <ul style="list-style-type: none"> <li>● Intérêt communautaire</li> <li>● Intérêt national</li> </ul> </li> <li>- Etat de lieu des routes identifiées</li> <li>- Plaidoyer pour la réhabilitation</li> <li>● Etude d'Impact</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désenclavement de l'aire protégée</li> <li>- Contribuer à la sécurité alimentaire et condition de vie</li> <li>- Faciliter de développement de l'écotourisme et du tourisme culturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer d'un budget participatif</li> <li>- Suivi des décaissements fonds affectés aux secteurs et de la mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat congolais</li> <li>- Riverain dans le canotage</li> </ul>

	<p>Environnemental et Social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réouverture</li> <li>• Jeter et/ou réhabiliter les ponts</li> <li>• Entretien/maintenance</li> <li>• Construction des barrières de contrôle (faunique, floristique)</li> <li>• Construction des barrières pour régler les passages après les pluies</li> </ul> <p>- Aménagement des pistes d'intérêt touristique</p>			
<b>Stabilisation des rives et des lits des ravins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation des arbres le long des rives (espèces appropriées)</li> <li>- Installation des pépinières</li> <li>- Formation des agents</li> <li>- Canalisation des eaux de ruissellement</li> <li>- Sensibilisation</li> </ul>	Réduire l'ensablement des rivières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des ressources financières et humaines</li> <li>- Sensibilisation</li> </ul>	ONG de développement
<b>Création des zones de</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des villages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Influence de chefs des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ICCN</li> </ul>

<b>conservation sans toutefois compromettre les activités agricoles et forestières des populations locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délimitation des zones de conservation (laisser au moins 5 Km autour des villages et 1 Km le long des routes)</li> <li>- Mettre en place un cadre réglementaire de la zone d'exploitation pour ne pas impacter les activités Agricole et forestières</li> </ul>	terres dans la zone <ul style="list-style-type: none"> <li>- La non-participation de la population locale</li> <li>- La démographie</li> </ul>	mesures d'accompagnements <ul style="list-style-type: none"> <li>- La sensibilisation des communautés</li> <li>- Création des activités alternatives ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires</li> </ul>
<b>Régénération naturelle des écosystèmes</b>	Mise en défense de la zone	Manque de surveillance	Lutte contre le feux de brousse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DDD</li> <li>- ICCN</li> </ul>

Ces actions n'étant pas exhaustives, dans la mise en œuvre, des analyses approfondies seront menées pour chaque option de restauration par les acteurs concernés.

Il ressort globalement de la restitution en plénière des discussions que les participants ont validé les six options de restauration suivantes :

1. Développement d'une agriculture durable
2. Reboisement et Agroforesterie
3. Restauration des infrastructures routières
4. Stabilisation des rives et des lits des ravins
5. Délimitation des zones de conservation prenant en compte les activités agricoles et forestières des populations locales
6. Régénération naturelle des écosystèmes.

### 2.2.5 Echanges sur la mise en œuvre des options de restauration (Panel)

Dans cette session, il était question de partager les expériences sur les pratiques de restauration des paysages forestiers, les défis et leçons à tirer ainsi que les ressources à mobiliser. Tour à tour les experts issus des ministères sectoriels, de la société civile, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers ainsi qu'un leader communautaire ont rendu ce qui suit :



*Fig. 3 : Echange en Panel entre parties prenantes*

- **Secteur privé** (ONG Faja Lobi, basée dans la province du Kwilu) : Présentement cette organisation discute avec le gouvernement pour réaliser des nouveaux projets de reboisement dans la zone concernée par la restauration. L'ONG réfléchirait sur un mécanisme institutionnel à mettre en place pour rendre durable les actions de reboisement effectué dans la province du Kwilu. Faja Lobi a expérience sur terrain depuis 6 ans avec la plantation des arbres indigènes (2000 ha). Elle souhaiterait être considérée comme partenaire dans la mise en œuvre des options de restauration dans le paysage de Mangai, et espère que les fonds de PIREDD, JICA peuvent être utilisés dans cette optique dans une approche inclusive, ou Faja Lobi pourrait jouer un rôle important sur terrain.

- **Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD), Bonn Challenge Focal Point** : La RDC a pris l'engagement de restaurer 8 millions d'hectares à l'horizon 2030. La RDC a déjà

produit les premières cartes des opportunités de restauration qui sont en train d'être analysées et cet atelier permet de relancer le processus au niveau national.

Le défi majeur pour la réalisation de cet objectif est l'étendue du territoire national qui ne permet pas d'avoir une approche nationale. Au regard de cette situation, l'option retenue est celle de travailler avec des provinces pilotes. C'est pourquoi l'évaluation de Mangai avec une approche paysage constitue une opportunité d'apprentissage avec un cas concret dont les leçons apprises pourront alimenter le processus national et la définition d'une stratégie. Toutefois, la RDC a besoin de la mobilisation des acteurs impliqués surtout du secteur privé car la restauration est un domaine vaste qui ne serait pas possible sans le concours des diverses parties prenantes. Le MEDD perçoit le projet PLUS comme étant un projet transformateur. A ce titre, au niveau de la convention de la neutralité sur la dégradation des sols, il y a un fonds créé ouvert au secteur privé.

- **Ministère National de l'Agriculture (MINAGRI)** : Il y a plusieurs expériences de restauration au Kongo Central et d'autres provinces. Le challenge reste la mise en œuvre du plan de gestion et la mobilisation des ressources. La principale leçon à tirer de ses expériences est l'usage du principe de la résilience dans les aspects de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Il est primordial d'avoir une planification pour la restauration des paysages de la RDC.

- **Partenaires technique et financier, WRI** : Notre expérience réside au niveau de l'élaboration des politiques et stratégies. Le défi demeure sur la mobilisation et la coordination des acteurs tout en capitalisant les intérêts du secteur privé.

- **Secteur privé, FERONIA** : FERONIA possède trois concessions agricoles totalisant une superficie de plus de 100 000 hectares, dont 25% sont exploités. Les impacts sociaux et environnementaux ainsi que les zones à Hautes Valeurs de Conservation ont été évalués afin de contribuer à la sauvegarde des écosystèmes tout en permettant le développement des communautés. Différents projets de développement communautaires sont développés chaque année et un projet de planning familial a été créé avec une ONG internationale afin de permettre aux femmes de planifier leurs grossesses et de réduire la pression démographique qui est l'un des facteurs principaux de déforestation. Le défi majeur est d'arriver à concilier les priorités sociales, environnementales et les valeurs de conservation et parvenir à impliquer diverses parties prenantes dont les communautés locales. La leçon à tirer est qu'il est nécessaire de travailler en synergie entre les différents acteurs qui poursuivent les mêmes objectifs afin de capitaliser efficacement les ressources humaines et financières disponibles.

- **Président du Groupe de Travail sur la Gouvernance (GWG) de Mangai** : depuis 2015, la déforestation est perceptible pour les communautés locales de Mangai. Le défi demeure dans l'attitude des chefs de terres qui trouve dans la restauration des paysages une opportunité d'avoir des rémunérations. La sensibilisation, les échanges d'expériences ainsi que des partenariats doivent être mis en place. La réserve dispose d'un grand potentiel humain pour la mise en œuvre des différentes options de restauration.

- **Expert FONAREDD** : Le Fonds National REDD a été mis en place en 2013 pour mobiliser les fonds de divers origines légaux et financer le plan d'investissement REDD de la RDC afin de réduire les émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts ainsi que des autres gaz à effet de serre. Les types de projets financés (tant sectoriels qu'intégrés ou juridictionnels) sont du domaine des 7 piliers de la stratégie REDD pour adresser de façon cohérente les moteurs de la déforestation, à savoir la gestion durable des forêts, l'agriculture durable, le foncier, l'aménagement du territoire, l'énergie, la gouvernance et la démographie. Des projets sont prévus et financés (PIREDD Kwilu - 8 M\$, JICA ; Energie 15 M\$, PNUD) dans la province du Kwilu, d'autres en cours d'instruction (Savanes et forêts dégradables - 15 M\$, AFD). D'autres sont envisagés comme la conservation et l'appui dans les zones tampon des aires protégées et des domaines de chasse. Toutefois, il faudrait s'informer sur les autres types de projets éligibles. De son point de vue les Arrêtés n°205/Agri du 14 juin 1940 et 414/Agri du 3 Juillet 1944 portant création du DCRHM devraient être revus pour s'adapter au contexte actuel de la décentralisation et d'occupation des terres (surtout dans la partie occupée par le territoire d'Idiofa).

### 2.2.6 Processus de dialogue sur l'utilisation des terres à Mangai par TFD

Prenant la parole, Directeur de TFD a circonscrit le LUD comme étant un processus global qui tire ses origines vers 2000 à l'initiative des ONG et chefs d'entreprises, avec pour finalité la réduction des conflits entre acteurs forestiers. Ensuite, il a démontré le model dialogique de TFD qui consiste en la Participation, Etudes et Actions.

Pour finir, il a expliqué les activités de la LUD dans une approche paysagère qui sont :



*Fig. 4 : Présentation sur le processus LUD*

1. Recherche de base sur le LUD ;
2. Tables rondes LUD ;
3. Plate-forme multi-acteurs LUD ;
4. Poursuite du dialogue ;
5. Suivi, évaluation et adaptation.

A la fin de cette session, les participants ont échangé en plénière sur :

- L'application de LUD dans le processus de délocalisation des populations dans un projet minier
- LUD comme un processus linéaire
- LUD comme processus multi acteurs
- L'exclusivité de divers groupes d'intérêts dans le GTG, cas du paysage de Mangai
- Le processus de sélection et mise en place du GTG
- Les facteurs limitants/faiblesses du LUD
- La capitalisation du LUD dans le contexte de la RDC par l'ICCN dans la cartographie.

## 2.2.7 Perspectives et visions des parties prenantes clés sur le projet d'utilisation des terres de Mangai (Panel)

Un panel d'experts s'est mis en place pour dégager les perspectives de l'approche développée par TFD dans leur travail dans le contexte de Mangai :

- **Chef de site du DCRHM (ICCN)** : Dans son mandat de protection de la faune et flore ainsi que la promotion du tourisme, ICCN a besoin d'une approche inclusive des acteurs (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, chefs des terres etc) et collaborer avec les communautés locales mais aussi appuyer la bonne utilisation des terres dans le paysage.

- **OCEAN** : durant le processus de mise en place de groupe de travail sur la gouvernance du paysage de Mangai, la cartographie des acteurs impliqués dans l'utilisation des ressources dans le paysage de Mangai a été la première étape. Ensuite, des échanges avec ceux-ci a permis de dégager les différents centres d'intérêt de chaque partie prenante. Il a été mentionné qu'il existe, dans la zone, plusieurs pratiques non durables d'exploitation des ressources naturelles ainsi que des espaces auxquels s'ajoutent le problème de la croissance démographique. Dans cette optique, l'approche préconisée par le LUD serait bénéfique dans la facilitation des réunions avec le « Governance Working Group » pour trouver des arrangements en vue d'une gestion durable des ressources.

- **Ministère National de l'Aménagement du Territoire (MINAT)** : L'aménagement du territoire a un but qui est celui de mettre en place des conditions qui permettent d'assurer un développement qui prend en compte les aspects sociaux et économiques. Il y a des aspects techniques, juridique, institutionnel, qui nécessite des lois ainsi que des mesures d'applications et le guide méthodologique.

Au niveau national, le MINAT doit décider de comment sera le plan national d'aménagement du territoire pour une prise en compte de la conservation de la nature et du bien-être des populations.

Il existe un lien avec le projet PLUS à Mangai en ce sens que l'élaboration d'un plan national d'aménagement du territoire aura besoin des recommandations et des leçons apprises des échanges avec les populations au niveau du paysage sur les questions d'utilisation des terres.

- **Ministère de l'Environnement et Développement Durable (Point Focal Bonn Challenge)** :

Le LUD permettrait d'établir des synergies dans le cadre des initiatives de restauration des paysages forestiers et la réduction des dégradations des terres. A l'horizon 2030, la RDC s'engage à restaurer les 8 millions d'hectares. Le paysage de Mangai ayant été identifié comme un hotspot de la dégradation, et l'approche développée à Mangai est un processus illustratif et est à considérer aussi bien comme une opportunité de démonstration de restauration des terres et des questions de neutralité de la dégradation des terres.

Le fait que Mangai ait été identifié comme un point névralgique montre l'importance de l'évaluation effectuée à l'aide de ROAM dans ce paysage. La plus-value du processus de Mangai est que la restauration ait été pensée dans une approche paysagère alors que jusque-là la stratégie nationale ne considérait que la restauration des terres de manière isolée. De ce point de vue, l'expérience de la méthodologie Mangai sera bien capitalisée pour l'atteinte des objectifs nationaux de la RDC.

- **Président Groupe de Travail sur la Gouvernance (GTG)** : Pendant longtemps le paysage de Mangai a été un site d'exploitation minière et d'autres activités anthropiques. Le chômage est le

principal facteur à l'instar de l'enclavement suite au déficit des infrastructures. Depuis la mise en place du GTG par le projet PLUS, un grand travail a été fait dans le sens de la sensibilisation des populations pour un changement de comportement par rapport à l'utilisation des ressources. Le DCRHM avait environ 30 espèces phares, et présentement il en a que 10 qui sont en danger d'extinction. Dans la vision de promouvoir le bien être des communautés tout en contribuant à la restauration et conservation des écosystèmes, la présence des divers partenaires techniques et financiers est donc nécessaire.

En marge de cette session, les échanges des participants se sont articulés autour de trois questions fondamentales notamment (i) *le rôle du plan d'aménagement et de gestion* ; (ii) *la problématique de la priorisation des actions de restauration* ; (iii) *la démographie du territoire d'Idiofa et les attentes des populations ainsi que le partage des informations avec les autorités locales*.

### 2.2.8 Séances en petits groupes (Style Carrousel) et restitution



*Fig. 5 : Discussion autour de différentes problématiques du LUD à Mangai*

En style carrousel, quatre groupes de travail se sont penchés sur les défis, opportunités et obstacles de l'usage de LUD dans le paysage Mangai.

Les parties prenantes présentes à l'atelier ont discuté pendant au moins 60 minutes sur ces 4 questions :

1. *Quels sont les conflits liés à l'utilisation des terres dans le paysage et comment les adresser ?*

Une synthèse des échanges relatifs à cette première question est présentée dans le tableau 2.

**Tableau 2 : Types de conflits et outils pour leur gestion**

Conflits	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conflits claniques, entre chefs de terre</li> <li>- Conflits entre chefs de terres et autres utilisateurs des terres (conflits d'usage)</li> <li>- Entre services étatiques par rapport au prélèvement des taxes, empiètement des compétences, etc</li> <li>- Conflits de limites entre les gestionnaires de l'aire protégée et la population</li> <li>- Insuffisance des mesures d'application des textes entre les divers cadastres (foncier,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie participative</li> <li>- Sensibilisation et vulgarisation des textes légaux ainsi que leur application</li> <li>- Sécurisation des terres par des certificats conformément au Plan d'aménagement</li> <li>- Mise en place et fonctionnement d'un cadre de concertation multi acteurs</li> <li>- Développement d'un plan d'aménagement</li> <li>- Sédentarisation de l'agriculture</li> <li>- Développement des autres activités</li> </ul>

minier, agricole, ...) - Absence d'un plan d'aménagement - L'expansion urbaine et l'indisponibilité des terres pour diverses utilisations - Conflit de compétence par rapport la gestion du banc de sable sur la rivière Kasai - Conflit Homme – Faune - Dualité des lois : coutumière et droit écrit	génératrices de revenus - Mettre en place un mécanisme de gestion de conflit
--	---

**2. Etant donné que les cartes de Mangai montrent une partie très dégradée et une autre avec une couverture forestière importante. Que faire pour que les pressions anthropiques ne se tournent pas vers la partie non dégradée ?**

De discussions des participants au sein de ces groupes de travail, les éléments ci-dessous se sont dégagés :

- Délimitation des différentes zones d'intérêt
- Elaboration des plans simples de gestion
- Sédentarisation de l'agriculture
- Restauration des espaces dégradés
- Application du calendrier de la période de chasse
- Vulgarisation des cadres légaux (Forestier, Conservation de la nature, Mines, ...)
- Mise en défens des espaces dégradés en vue d'une restauration
- Investir dans les activités génératrices des revenus et le renforcement des capacités des acteurs locaux
- Développer un mécanisme pour suivre et évaluer les actions
- Régularisation des mouvements des populations et le planning familial
- Mettre en place des nouvelles plantations pérennes pour répondre aux besoins des populations
- Implication des communautés locales dans la surveillance des zones de conservation
- Partage des bénéfices issus de la gestion de l'aire protégée
- Organisation des campagnes d'information-éducation et communication

**3. Quels sont les obstacles ou barrières par rapport à l'application des lois relatives à la gestion des terres dans le paysage de Mangai ?**

Les obstacles identifiés au cours de ces travaux par les participants se résument comme suit :

- Manque d'information et de vulgarisation des lois relatives à la gestion des terres dans le paysage de Mangai ainsi que leur traduction en langues locales
- Certaines lois notamment sur la pêche et la chasse sont devenues obsolètes
- Insuffisance des mesures d'application de la loi sur la conservation de la nature
- Non implication des autorités coutumières
- Corruption et le trafic d'influence à différents niveaux

- Manque de moyen pour vulgariser et faire appliquer des lois
- Inadéquation de certaines lois avec les réalités de Mangai
- Insuffisance de déclinaison au niveau local des traités et conventions ratifiés par le pays
- Conflits des textes de lois
- Insuffisance de renforcement des capacités des magistrats, officiers de police judiciaire de l'ICCN au niveau du site
- Inadéquation de l'arrêté création du DCRHM par rapport aux réalités actuelles de Mangai
- Insuffisance des outils et instruments d'aménagement du territoire au niveau local
- Manque de sécurisation foncière qui fragilise la gestion des terres

4. *Quels sont les grands défis dans la mise en œuvre du LUD à Mangai et quelles actions à mettre en place pour y répondre.*

**Tableau 3 : Défis et solutions pour la mise en œuvre du LUD à Mangai**

Défis	Actions / Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification et implication des parties prenantes</li> <li>- Absence d'un micro zonage du paysage</li> <li>- Problème de sécurisation foncière</li> <li>- Besoin d'harmonisation du LUD avec d'autres outils notamment la stratégie nationale de conservation communautaire</li> <li>- Manque de suivi et évaluation de la poursuite du processus</li> <li>- Organisation logistique</li> <li>- Mentalité et cultures de la population</li> <li>- Neutralité dans la facilitation / gestion des conflits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie participative</li> <li>- Elaboration d'un projet d'arrêté pour la sécurisation foncière</li> <li>- Motiver et formaliser la mise en place d'un cadre de gestion des conflits</li> <li>- Mise en place de groupe thématiques représentatifs</li> <li>- Sensibilisation des parties prenantes</li> <li>- Renforcement des capacités pour une meilleure compréhension du processus</li> <li>- Création des partenariats avec les ONGs locales</li> <li>- Définir des objectifs clairs pour le processus</li> </ul>

Ces riches informations collectées durant cette session seront analysées et permettront d'identifier des problématiques clés à aborder par le Land Use Dialogue au niveau du paysage mais également lors des réunions d'échanges au sein du GWG.

### III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A l'issue des différentes présentations et échanges fructueux sur le projet « PLUS » en RDC, notamment la mise place du Groupe de Travail sur la Gouvernance, l'Évaluation des Opportunités de Restauration du paysage Mangai et le processus de Dialogue sur l'utilisation des terres (LUD) en RDC, deux jours durant, les participants ont pris acte et salué l'existence d'une plateforme de gouvernance locale et ont validé six options de restauration pour le paysage de Mangai.

Les participants ont aussi identifié les éléments constitutifs d'une feuille de route ressortant les actions à mener, les défis à relever, les stratégies et les responsabilités pour chaque option de restauration dans le Mangai.

Enfin, ils ont formulé une série de recommandations pour faciliter la mise en œuvre des options de restauration ainsi que les modalités de l'utilisation de LUD dans le paysage de Mangai. Il s'agit de :

- Impliquer les communautés locales pour créer plus d'impact sur leurs moyens de subsistance ;
- Encourager la bonne collaboration/communication entre acteurs du secteur de l'environnement et/ou conservation du niveau national au niveau local mais aussi entre les différentes entités comme l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et le ministère en charge de l'environnement ;
- Mobiliser des financements pour la mise en œuvre des options de restauration retenues à l'instar du Fond Vert pour le Climat, FONAREDD, etc ;
- Apporter un support pour le fonctionnement effectif du Groupe de Travail sur la Gouvernance dans le but de favoriser les synergies et réseautage entre acteurs travaillant dans le paysage ;
- Promouvoir l'approche participative dans le processus d'élaboration et mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion ainsi que dans la matérialisation les limites du Domaine de Chasse et Réserve à Hippopotames de Mangai ;
- Faire le plaidoyer auprès des décideurs politiques pour appliquer des mesures incitatives qui encouragent le secteur privé à s'investir dans la mise en œuvre des options de restauration ;
- Renforcer les capacités des parties prenantes qui soutiennent les initiatives de restauration dans les sites ;
- Promouvoir la sécurisation foncière en faveur des communautés locales par la mise en place d'un zonage participatif dans le paysage du Domaine de Chasse et Réserve à Hippopotames de Mangai ;
- Elaborer une note technique au FONARED pour le financement des activités de protection de la faune dans les zones tampons dans le paysage de Mangai.

**ANNEXES:**

1. Liste des participants
2. Différentes présentations (partager sous flash disk à la clôture de l'atelier)